

## Bref rappel historique

### *Révolution française*

En Suisse, la Révolution française voisine a pour effet de sonner le glas de ce qu'il sera plus tard convenu d'appeler l'Ancien Régime; les révolutionnaires espèrent pouvoir mettre un terme aux inégalités entre pays sujets et cantons ainsi qu'entre les habitants d'un même canton.

### *1798, République helvétique*

Moyennant intervention militaire du Directoire (qui fonctionna d'octobre 1795 à novembre 1799), création de la République helvétique, avec sa constitution démocratique et unitaire calquée sur celle de la France de l'an III et imposée à tout le pays, malgré la résistance des Schwytzois et des Nidwaldiens.

### *1799, bataille de Zurich*

La seconde coalition (Angleterre, Autriche, Russie, Turquie et les Deux-Siciles) estime que les dés ne sont pas encore définitivement jetés et tente d'envahir la France en passant notamment par la Suisse. Après la bataille dite de Zurich (25 septembre), gagnée par le général Masséna sur Korsakov et Souvorov, les forces de la coalition doivent se retirer de notre pays.

### *1803, l'Acte de médiation*

Les dissensions entre révolutionnaires et partisans de l'Ancien Régime, unitaires et fédéralistes, persistent et aboutissent à la guerre civile, Bonaparte intervient et fait adopter par la Suisse l'Acte de médiation. Il pacifie le pays en le ramenant à un fédéralisme tempéré; les cantons sont rétablis dans leur souveraineté. La France garantit la neutralité de la Suisse qui se retrouve, de fait, réduite à l'état de puissance vassale.

### *1813, invasion et contre-révolution*

Napoléon vaincu, les alliés reviennent à la charge et envahissent la Suisse. Les partisans de l'Ancien Régime se soulèvent. L'Acte de médiation est aboli, les anciens gouvernements sont alors rétablis dans une partie des cantons.

### *1814–1815, Congrès de Vienne*

On y règle une série de questions territoriales en Europe et notamment en Suisse. Le Valais, Genève et Neuchâtel, anciens *pays alliés*, entrent dans la Confédération. Mulhouse reste à la France. Une partie des territoires de l'ancien Evêché de Bâle est cédée au canton de Berne. Les puissances reconnaissent l'indépendance, l'inviolabilité et la neutralité perpétuelle de la Suisse. Nouveau pacte fédéral. Seul organe commun: la Diète.

### *1815–1830, la Restauration*

Grande variété de constitutions cantonales; malgré quelques atténuations, c'est le retour au gouvernement exclusif des anciennes aristocraties locales. Pourtant, parallèlement, les esprits continuent d'évoluer; le désir de vivre sous un régime plus libéral ne s'est pas éteint et se fait de plus en plus pressant.